

RÉSUMÉ

ETFS Commodity Securities Limited

Résumé du Prospectus

Prospectus de base en date du 26 September 2018 relatif à l'Émission de Titres ETFS Classic Commodity Securities et de Titres ETFS Longer Dated Commodity Securities

Les résumés sont composés d'informations financières dont la publication est obligatoire désignées comme les « Éléments ». Ces éléments sont numérotés dans les sections A à E (et plus précisément A.1 à E.7).

Le présent résumé contient la totalité des Éléments que doit obligatoirement comprendre un résumé sur ce type de titres et d'Émetteur. Les lacunes dans la numérotation s'expliquent par le fait qu'il n'est pas obligatoire d'aborder certains Éléments.

Même si l'inclusion d'un Éléments particulier dans le résumé s'avère obligatoire en raison du type de titres et d'Émetteur, il peut arriver qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée concernant cet Éléments. Lorsqu'un tel cas se présente, le résumé donne un court descriptif de l'Éléments en question, assorti de la mention « sans objet ».

Section A - Introduction et Avertissements

A.1	Information relative aux avertissements standards	<ul style="list-style-type: none">• Il convient de lire le présent résumé comme une introduction au prospectus de base de ETFS Commodity Securities Limited concernant le programme d'émission des ETFS Classic Commodity Securities et ETFS Longer Dated Commodity Securities en date du 26 September 2018 (le « Prospectus »).• Il convient qu'avant toute décision d'investir dans les ETFS Classic Commodity Securities et les ETFS Longer Dated Commodity Securities, l'investisseur prenne en considération le Prospectus dans son ensemble ;• En cas de plainte portée devant les tribunaux par un investisseur concernant les informations contenues dans le Prospectus, le demandeur est susceptible, en vertu de la législation nationale de tel État membre, de prendre à sa charge le coût de la traduction du Prospectus avant d'intenter l'action en justice ;• La responsabilité civile ne peut être invoquée que pour les personnes qui ont publié le résumé, et toute traduction qui s'y rattache, et uniquement si celui-ci est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement aux autres parties du Prospectus, informations clés destinées à aider l'investisseur à décider d'investir ou non dans les ETFS Classic Commodity Securities ou les ETFS Longer Dated Commodity Securities.
A.2	Information	L'Émetteur a donné son accord pour l'utilisation du présent Prospectus

<p>relative à l'accord d'utilisation du Prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des titres par des intermédiaires financiers</p>	<p>et a accepté la responsabilité de son contenu pour toute revente ultérieure ou placement final par voie d'offre au public de Micro ou de Commodity Securities (tel que décrit ci-dessous), aussi bien en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne, en Suède qu'au Royaume-Uni, par tout intermédiaire financier considéré comme une entreprise d'investissement au sens de la Directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID ») et agréé conformément à la MiFID dans l'un quelconque des états membres. Ledit accord s'applique à toute revente ou placement final par voie d'offre au public pendant les 12 mois qui suivent la publication du Prospectus, sauf révocation de l'accord avant ce terme par un avis publié sur le site internet de l'Émetteur. Hormis le droit pour l'Émetteur de révoquer son accord, aucune autre condition n'est attachée à l'accord décrit dans le présent paragraphe.</p> <p>Au cas où un intermédiaire financier ferait une offre, celui-ci devra fournir des informations à l'investisseur sur la base des conditions générales de l'offre au moment où l'offre est faite. Tout intermédiaire financier se servant du Prospectus dans le cadre d'une offre doit stipuler sur son site internet qu'il utilise le Prospectus conformément à l'accord donné et aux conditions qui s'y rattachent.</p> <p>C'est une condition de cet accord que l'intermédiaire financier souhaitant revendre ou faire un placement final de Micro et Commodity Securities par le biais d'une offre au public, ne puisse réutiliser le Prospectus à cet effet à moins qu'elle ne soit réalisée dans des juridictions spécifiquement convenues et durant une période d'offre convenue. L'intermédiaire financier ne peut pas autrement réutiliser le Prospectus pour vendre des Micro et Commodity Securities.</p> <p>Au cas où offre au public est réalisée dans une ou plusieurs Juridictions identifiées dans les Conditions Définitives dans lesquelles une Offre au Public est prévue, les Micro et Commodity Securities peuvent être offertes et vendues aux personnes de ces Juridictions, qui sont éligibles pour participer à une offre au public de ces titres dans cette juridiction aux termes de la réglementation applicable.</p> <p>L'Émetteur n'a pas autorisé et n'autorise pas l'offre de Micro et Commodity Securities dans toutes autres circonstances.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission</p> <p>Juridiction(s) dans laquelle(s) une Offre au Public est prévue : N/A</p> <p>Période d'offre: [?][?][?]</p>
<p>Section B – l'Émetteur</p>	

B.1	Dénomination sociale et nom commercial	ETFS Commodity Securities Limited (ci-après l'« Émetteur »)
B.2	Siège social/ Forme juridique/ Législation/ Pays d'enregistrement	L'Émetteur est une société par actions, constituée et immatriculée à Jersey en vertu de la Loi sur les sociétés (de Jersey) de 1991 (telle que modifiée) sous le numéro d'immatriculation 90959.
B.16	Contrôle direct ou indirect de l'Émetteur	Les actions de l'Émetteur sont entièrement détenues par ETFS Holdings (Jersey) Limited (ci-après « HoldCo »), une société holding constituée à Jersey. Les actions de HoldCo sont détenues par WisdomTree Investments, Inc. L'Émetteur n'est, ni directement ni indirectement, détenu ou contrôlé par une autre partie au programme.
B.20	Structure à finalité spécifique	L'Émetteur a été constitué en tant que structure à finalité spécifique aux fins d'émettre des titres de créances.
B.21	Activités principales et présentation générale des parties	<p>L'activité principal de l'Émetteur est l'émission de plusieurs catégories de titres de créance adossés à des contrats de dérivés liés aux indices sur matières premières. Conformément à ce Prospectus, l'Émetteur a émis des titres de créance (les « Micro et Commodity Securities ») qui (avant les frais et dépenses) offrent une exposition aux variations dans les indices sur matières première spécifiés calculés et publiés par Bloomberg L.P. et/ou Bloomberg Finance L.P. et/ou une de leur filiale (ensemble « Bloomberg ») (les « Indices sur Matières Premières » et individuellement l'« Indice sur Matières Premières »). Les Indices sur Matières Premières répliquent les variations de prix des contrats à terme individuels de matières premières ou de paniers de contrats à terme de matières premières. Jusqu'au 30 juin 2014 inclus, les Indices sur Matières Premières étaient calculés et publiés par CME Group Index Services LLC conjointement avec UBS Securities LLC et étaient connus comme étant les Indices sur Matières Premières Dow- Jones – UBS. L'Émetteur a mis en place un programme dans le cadre duquel différentes catégories de Micro et Commodity Securities peuvent être émis à intervalles divers.</p> <p>L'Émetteur atteint un rendement basé sur les variations des Indices sur Matières Premières pertinents en concluant des contrats de dérivés garantis entièrement financés (les « Contrats sur Matières Premières ») avec Merrill Lynch International (« MLI ») et Citigroup Global Markets Limited (« CGML »). Ensemble, MLI et CGML sont toutes deux connues comme étant les « Contreparties aux Contrats sur Matières Premières ». Les dispositions des Contrats sur Matières Premières achetés ou à acheter par l'Émetteur sont régies (i) par un accord intitulé « Accord de Facilité MLI relatif aux Contrats Classic and Longer Dated sur Matières Premières » conclu entre l'Émetteur et MLI en date du 29 juin 2017 (« Contrat de Facilité MLI ») ; et (ii) par un accord intitulé « Accord de Facilité CGML relatif aux Contrats Classic and Longer Dated sur Matières Premières » conclu entre l'Émetteur et CGML en date du 29 juin 2017 (« Contrat de Facilité CGML »). Les obligations de paiement de MLI en vertu du Contrat de Facilité MLI sont garanties par une caution (ci-après la « Caution BAC ») de Bank of America Corporation (ci-après « BAC »), et les obligations de paiement de CGML en vertu du Contrat de Facilité CGML sont garanties par une caution (ci-après la « Caution »).</p>

Citigroup ») de Citigroup Global Markets Holdings Inc. (ci-après « **CGMH** »), chacune émise au profit de l'Émetteur.

Les obligations des Contreparties aux Contrats sur Matières Premières vis-à-vis de l'Émetteur en vertu des Contrats sur Matières Premières sont garanties par des nantissements fournis par les Contreparties aux Contrats sur Matières Premières (le « **Nantissement** ») et détenus sur des comptes ouverts aux noms des Contreparties aux Contrats sur Matières Premières auprès de La Bank of New York Mellon (ci-après « **BNYM** »). Conformément (i) à un accord de de garantie conclu entre MLI et l'Émetteur en date du 29 juin 2017 (« **Accord de Garantie MLI** ») et un accord de contrôle conclu entre BNYM, MLI et l'Émetteur en date du 29 juin 2017 (« **Accord de Contrôle MLI** »); et (ii) un accord de garantie conclu entre CGML et l'Émetteur en date du 29 juin 2017 (« **Accord de Garantie CGML** ») et un accord de contrôle conclu entre BNYM, CGML et l'Émetteur en date du 29 juin 2017 (« **Accord de Contrôle CGML** »), MLI et CGML sont tenus de transférer sur un compte de nantissement les garanties et obligations à la valeur de l'exposition totale aux risques de l'Émetteur en vertu des Contrats sur Matières Premières signés (selon les cas) avec MLI ou CGML. Le nantissement détenu est ajusté chaque jour pour refléter la valeur du Contrat sur Matières Premières concerné.

Les Micro et Commodity Securities peuvent être créés et rachetés quotidiennement par les établissements financiers (ci-après les « **Participants Agréés** ») qui (i) ont passé un accord intitulé « Accord de Participant Agréé » avec l'Émetteur ; (ii) ont certifié à l'Émetteur leur statut au regard de la Loi britannique sur les services et marchés financiers de 2000 (*Financial Services and Markets Act 2000* ou « **FSMA** ») ; et (iii) (sauf au cas où une Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières aurait passé un Accord de Participant Agréé avec l'Émetteur) ont conclu l'accord correspondant intitulé « **Contrat Direct** » avec au moins une Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières sans que cette dernière ne les informe qu'elle ne les reconnaît pas comme participant agréé. En l'absence de Participants Agréés ou si l'Émetteur en décide autrement, d'autres détenteurs de Micro et Commodity Securities pourront aussi en racheter. Toutes les autres parties peuvent acheter et vendre des Micro et Commodity Securities par négociation sur les bourses ou les marchés sur lesquels ces titres sont admis à la négociation.

Les Micro et Commodity Securities sont constitués en vertu d'un accord intitulé « **Instrument de Trust** » conclu entre l'Émetteur et Law Debenture Trust Corporation p.l.c. en sa qualité de trustee (ci-après le « **Trustee** ») pour l'ensemble des droits et créances au titre de l'Instrument de Trust de toute personne identifiée sur les registres comme détentrice de Micro et Commodity Securities (ci-après les « **Porteurs de Titres** »).

L'Émetteur et le Trustee ont conclu des instruments juridiques distincts intitulés individuellement « **Acte de Garantie** » pour chaque panier de Contrats sur Matières Premières attribuable à l'une quelconque des catégories de Micro et Commodity Securities (individuellement, un « **Panier** »), et les droits et créances détenus par le Trustee en vertu de

		<p>chaque Accord de Garantie sont détenus par ce dernier en trust pour les Porteurs de Titres de la catégorie Micro et Commodity Securities.</p> <p>ETFS Management Company (Jersey) Limited (ci-après « ManJer »), société qui est indirectement détenue par WisdomTree Investments, Inc., fournit ou organise la prestation de, tous les services de gestion et d'administration à l'Émetteur et règle tous les frais de gestion et d'administration de l'Émetteur contre une commission acquittée par l'Émetteur.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission</p> <p>Indice sur Matières Premières pertinent : •</p>																																																						
B.22	Absence d'états financiers	Sans objet ; les états financiers ont été établis en date du Prospectus.																																																						
B.23	Historique des données financières clés	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Au 31 décembre 2017 USD</th> <th style="text-align: right;">Au 31 décembre 2016 USD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actif Circulant</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créances d'Exploitation et Autres</td> <td style="text-align: right;">1.891.450</td> <td style="text-align: right;">1.938.258</td> </tr> <tr> <td>Contrats de Matières Premières</td> <td style="text-align: right;">3.530.411.481</td> <td style="text-align: right;">3.335.980.666</td> </tr> <tr> <td>Contrats en Attente de Règlement</td> <td style="text-align: right;">29.819.343</td> <td style="text-align: right;">36.641.685</td> </tr> <tr> <td>Titres en Attente de Règlement</td> <td style="text-align: right;">10.655.830</td> <td style="text-align: right;">30.555.135</td> </tr> <tr> <td>Total de l'Actif</td> <td style="text-align: right;">3.572.778.104</td> <td style="text-align: right;">3.405.115.744</td> </tr> <tr> <td>Passif Circulant</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Titres sur Matières Premières</td> <td style="text-align: right;">3.506.478.237</td> <td style="text-align: right;">3.340.966.977</td> </tr> <tr> <td>Contrats en Attente de Règlement</td> <td style="text-align: right;">29.819.343</td> <td style="text-align: right;">36.641.685</td> </tr> <tr> <td>Titres en Attente de Règlement</td> <td style="text-align: right;">10.655.830</td> <td style="text-align: right;">30.555.135</td> </tr> <tr> <td>Dettes d'Exploitation et Autres</td> <td style="text-align: right;">1.891.448</td> <td style="text-align: right;">1.938.256</td> </tr> <tr> <td>Total du Passif</td> <td style="text-align: right;">3.548.844.858</td> <td style="text-align: right;">3.410.102.053</td> </tr> <tr> <td>Capitaux Propres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capital Déclaré</td> <td style="text-align: right;">2</td> <td style="text-align: right;">2</td> </tr> <tr> <td>Réserve de Réévaluation</td> <td style="text-align: right;">23.933.244</td> <td style="text-align: right;">(4.986.311)</td> </tr> <tr> <td>Total des Capitaux Propres</td> <td style="text-align: right;">23.933.246</td> <td style="text-align: right;">(4.986.309)</td> </tr> <tr> <td>Total des Capitaux propres et du Passif</td> <td style="text-align: right;">3.572.778.104</td> <td style="text-align: right;">3.405.115.744</td> </tr> </tbody> </table>		Au 31 décembre 2017 USD	Au 31 décembre 2016 USD	Actif Circulant			Créances d'Exploitation et Autres	1.891.450	1.938.258	Contrats de Matières Premières	3.530.411.481	3.335.980.666	Contrats en Attente de Règlement	29.819.343	36.641.685	Titres en Attente de Règlement	10.655.830	30.555.135	Total de l'Actif	3.572.778.104	3.405.115.744	Passif Circulant			Titres sur Matières Premières	3.506.478.237	3.340.966.977	Contrats en Attente de Règlement	29.819.343	36.641.685	Titres en Attente de Règlement	10.655.830	30.555.135	Dettes d'Exploitation et Autres	1.891.448	1.938.256	Total du Passif	3.548.844.858	3.410.102.053	Capitaux Propres			Capital Déclaré	2	2	Réserve de Réévaluation	23.933.244	(4.986.311)	Total des Capitaux Propres	23.933.246	(4.986.309)	Total des Capitaux propres et du Passif	3.572.778.104	3.405.115.744
	Au 31 décembre 2017 USD	Au 31 décembre 2016 USD																																																						
Actif Circulant																																																								
Créances d'Exploitation et Autres	1.891.450	1.938.258																																																						
Contrats de Matières Premières	3.530.411.481	3.335.980.666																																																						
Contrats en Attente de Règlement	29.819.343	36.641.685																																																						
Titres en Attente de Règlement	10.655.830	30.555.135																																																						
Total de l'Actif	3.572.778.104	3.405.115.744																																																						
Passif Circulant																																																								
Titres sur Matières Premières	3.506.478.237	3.340.966.977																																																						
Contrats en Attente de Règlement	29.819.343	36.641.685																																																						
Titres en Attente de Règlement	10.655.830	30.555.135																																																						
Dettes d'Exploitation et Autres	1.891.448	1.938.256																																																						
Total du Passif	3.548.844.858	3.410.102.053																																																						
Capitaux Propres																																																								
Capital Déclaré	2	2																																																						
Réserve de Réévaluation	23.933.244	(4.986.311)																																																						
Total des Capitaux Propres	23.933.246	(4.986.309)																																																						
Total des Capitaux propres et du Passif	3.572.778.104	3.405.115.744																																																						
B.24	Changement défavorable significatif	Sans objet ; il n'y a pas eu de changement défavorable significatif dans les prévisions de l'Émetteur depuis les derniers états financiers vérifiés par un commissaire aux comptes qui ont été publiés au 31 décembre 2017.																																																						
B.25	Actifs sous-jacents	<p>L'actif sous-jacent des Micro et Commodity Securities de chaque catégorie, sur lequel ils sont adossés et par lequel ils sont garantis, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les droits et intérêts en vertu des Contrats sur Matières Premières conclu entre l'Émetteur et la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières ; 																																																						

- Les droits et intérêts en vertu des Contrats de Facilité aux termes desquels les Contrats sur Matières Premières ont été conclus (dans la mesure où l'on peut en attribuer à cette catégorie) ; et
- Les droits et intérêts dans le Nantissement conformément à l'Accord de Garantie de MLI et l'Accord de Contrôle MLI et/ou l'Accord de Garantie CGML et l'Accord de Contrôle CGML concernant l'obligation de la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières vis-à-vis de l'Émetteur en vertu du Contrat de Facilité à l'égard de cette catégorie.

Les actifs garantis adossés à l'émission revêtent des caractéristiques qui démontrent une capacité à générer des fonds pour honorer les sommes à acquitter sur les titres.

Les actifs garantis sont les Contrats sur Matières Premières, le Contrat de Facilité MLI, le Contrat de Facilité CGML, la Cauton BAC, la Cauton CGMH, l'Accord de Garantie MLI, l'Accord de Contrôle MLI, l'Accord de Garantie CGML et l'Accord de Contrôle CGML. Les Micro et Commodity Securities de chaque catégorie sont adossés à des Contrats sur Matières Premières dont les dispositions correspondent et chaque fois qu'un Micro et Commodity Security est créé ou racheté, le montant correspondant de Contrats sur Matières Premières est acheté ou annulé par l'Émetteur. Ces Contrats sur Matières Premières seront achetés auprès d'une ou plusieurs Contreparties aux Contrats sur Matières Premières.

L'Émetteur rejettera les demandes de Micro et Commodity Securities si, pour une raison ou pour une autre, il ne peut conclure de Contrat sur Matières Premières correspondant avec une Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières.

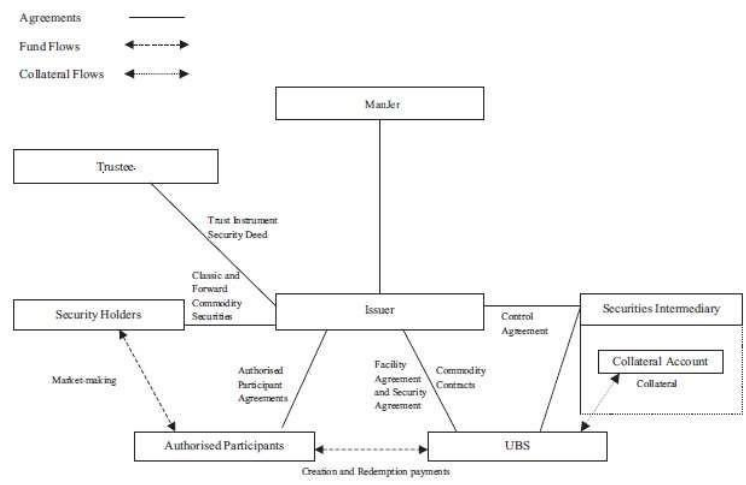
À la date du présent Prospectus, l'Émetteur a passé des accords avec deux Contreparties aux Contrats sur Matières Premières, qui sont MLI et CGML.

Les Contrats de Facilité imposent des limites à la fois quotidiennes et cumulatives au nombre de Contrats sur Matières Premières pouvant être conclus ou annulés à tout instant. Les créations et les rachats de Micro et Commodity Securities sont soumis à des limites à la fois quotidiennes et cumulatives totales afin de répondre aux limites des Contrats sur Matières Premières.

MLI est une société constituée et enregistrée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 2312079 dont le bureau enregistré est au 2 King Edward Street, Londres EC1A AHQ, Royaume Uni. Les activités principales de MLI sont de fournir un large éventail de services financiers à travers le monde pour des activités provenant d'Europe, Moyen orient et d'Afrique, Asie pacifique et Amériques, d'agir comme courtier et négociant en instruments financiers et de fournir des services financiers aux entreprises.

BAC est une holding bancaire et financière immatriculée dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis en 1998. A travers ses filiales bancaires et non

		<p>bancaires, BAC sert des clients privés, des petites et moyennes entreprises, des investisseurs institutionnels, des grandes entreprises et des gouvernements avec une large gamme de produits et services bancaires, financiers, d'investissement, d'asset management ou encore de risk management . Les bureaux principaux de BAC sont situés au 100 North Tryon Street, Charlotte, NC 28255, États Unis.</p> <p>CGML est une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01763297 dont le bureau enregistré est au Citigroup center, Canada Square, Canary Wharf, Londres E145LB, Royaume Uni. CGML dispose d'une très grande présence à l'international en tant que revendeur, teneur de marché et souscripteur en capital, en instruments de dette et en matières premières, ainsi que la fourniture de services de conseil à un grand nombre de clients institutionnels, entreprises et gouvernements. Son siège social est situé à Londres et exerce ses activités depuis le UK et au travers de ses filiales en Europe et au Moyen Orient.</p> <p>CGMH est une société enregistrée dans l'Etat de New York. Les bureaux principaux de CGMH sont situés 388 Greenwich New York, New York, 10013. CGMH exerce, au travers de ses filiales, ses activités bancaires et de courtier.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : Classe ou Catégorie de Micro ou Commodity Security : [•] Catégorie de Contrat sur Matières Premières : [•] Indice sur Matières Premières pertinent : [•]</p>
B.26	Gestion de placements	Sans objet ; l'Émetteur n'effectue pas de gestion active de l'actif.
B.27	Autres titres adossés aux mêmes actifs	De nouveaux Micro et Commodity Securities de tout genre peuvent être émis du moment qu'un Contrat sur Matières Premières correspondant de catégorie(s) appropriée(s) est émis et qu'il intègre l'« Actif Garanti » correspondant. Ces Micro et Commodity Securities nouvellement émis seront fongibles avec l'ensemble des Micro et Commodity Securities existants de même catégorie et seront adossés aux mêmes Actifs Garantis.
B.28	Structure de la transaction	<p>L'Émetteur a créé un programme par lequel les Micro et Commodity Securities peuvent être émis à tout moment. Les Micro et Commodity Securities peuvent être émis ou délivrés pour être rachetés sur une base journalière par les Participants Agréés qui ont conclu un Accord de Participant Agréé avec l'Émetteur. Les Participants Agréés peuvent donc vendre et acheter des Micro et Commodity Securities à d'autres investisseurs sur la bourse ou dans le cadre de transactions privées.</p> <p>Les Micro et Commodity Securities sont constitués par l'Instrument de Trust. Selon les termes de l'Instrument de Trust, le Trustee agit en qualité de Trustee des Porteurs de Titres pour chacune des catégories de Micro et Commodity Securities (a) afin de rendre des décisions et exercer leurs droits en vertu des Micro et Commodity</p>

		<p>Securities au profit des Porteurs de Titres et (b) afin de détenir en trust pour les Porteurs de Titres le titres accordé par l'Émetteur en vertu des Actes de Garantie, pour exercer tout droit d'appliquer et de distribuer les produits (après paiement de tout montant dû au Trustee) aux Porteurs de Titres (entre autres).</p> <p>Les obligations du Trustee vis-à-vis de chaque catégorie de Micro et Commodity Securities sont garanties par nantissement sur la catégorie équivalente de Contrat sur Matières Premières en vertu de Le Contrat de Facilité et des contrats associés.</p> <p>Le diagramme ci-dessous représente les principaux aspects de la structure actuellement mise en place :</p>  <p>The diagram illustrates the structure of the securities. At the top is the 'Issuer'. A 'Mauler' is connected to the Issuer. A 'Trustee' is connected to the Issuer via 'Trust Instrument' and 'Security Deed'. 'Security Holders' are connected to the Issuer via 'Classic and Forward Commodity Securities'. 'Authorised Participants' are connected to the Issuer via 'Authorized Participant Agreements'. 'UBS' is connected to the Issuer via 'Facility Agreement and Security Agreement' and 'Commodity Contracts'. A 'Securities Intermediary' is connected to the Issuer via 'Control Agreement' and to UBS via 'Collateral Account' and 'Collateral'. 'Market-making' is shown between Security Holders and Authorised Participants. 'Creation and Redemption payments' are shown between Authorised Participants and UBS. A legend at the top left defines symbols: a solid line for 'Agreements', a dashed double-headed arrow for 'Fund Flows', and a solid double-headed arrow for 'Collateral Flows'.</p>
B.29	Description des flux de fonds	<p>Les Micro et Commodity Securities peuvent être achetés ou vendus contre du numéraire sur la bourse de Londres (LSE) et certains Commodity Securities peuvent également être achetés ou vendus contre du numéraire sur Euronext Amsterdam, NYSE Euronext Paris, la Borsa Italiana et/ou la bourse de Francfort (étant les autres bourses sur lesquelles ils sont admis à la négociation) ou dans le cadre de transactions privé hors marché. Les détails des bourses sur lesquelles une catégorie particulière de titre peut être négociée sont exposés dans un document intitulé « Conditions Définitives », préparés par l'Émetteur chaque fois que les titres sont émis. Les teneurs de marché fournissent la liquidité sur ces bourses et pour ces transactions mais seuls les Participants Agréés peuvent demander directement à l'Émetteur l'émission de Commodity Securities. L'Émetteur a conclu des Accords de Participant Agréé et a consenti avec les Participants Agréés à émettre des Commodity Securities à ces Participants Agréés sur une base continue. Un Participant Agréé peut vendre des Micro et Commodity Securities sur une bourse ou dans le cadre d'une transaction privé hors marché ou peuvent détenir les titres eux-mêmes.</p> <p>Jusqu'à l'émission des Commodity Securities, un Participant Agréé peut délivrer un montant en numéraire à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières égale au cours des Commodity Securities à émettre en échange desquels l'Émetteur émet les Commodity Securities et les délivre aux Participants Agréés via CREST.</p>

		Jusqu'au rachat des Micro et Commodity Securities par un Participant Agréé (et dans certaines circonstances limitées, autres que les Porteurs de Titres), la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières doit délivrer un montant en numéraire au Participant Agréé concerné égale au cours des Micro et Commodity Securities devant être rachetés en contrepartie de la livraison par le Porteur de Titres acheteur de Micro et Commodity Securities.
B.30	Initiateurs des actifs gagés	<p>Les Contrats sur Matières Premières sont et seront conclus auprès des Contreparties aux Contrats sur Matières Premières.</p> <p>À la date de ce Prospectus, l'Émetteur a passé des accords avec MLI and CGML au titre desquels elles agissent en tant que Contreparties aux Contrats sur Matières Premières.</p> <p>MLI est une société constituée et enregistrée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 2312079 dont le bureau enregistré est au 2 King Edward Street, Londres EC1A AHQ, Royaume Uni. Les activités principales de MLI sont de fournir un large éventail de services financiers à travers le monde pour des activités provenant d'Europe, Moyen orient et d'Afrique, Asie pacifique et Amériques, d'agir comme courtier et négociant en instruments financiers et de fournir des services financiers aux entreprises.</p> <p>CGML est une société constituée et enregistrée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 1763297 dont le bureau enregistré est au Citigroup center, Canada Square, Canary Wharf, Londres E145LB, Royaume Uni. CGML dispose d'une très grande présence à l'international en tant que revendeur, teneur de marché et souscripteur en capital, en dette et en matières premières, ainsi que la fourniture de services de conseil à un grand nombre de clients institutionnels, entreprises et gouvernements. Son siège social est situé à Londres et exerce ses activités depuis le UK et au travers de ses filiales en Europe et au Moyen Orient.</p> <p>Toute nouvelle désignation d'une Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières donnera lieu à une mise à jour du Prospectus.</p>
SECTION C – Titres		
C.1	Types et catégories de titres offerts	Les Micro et Commodity Securities sont conçus pour donner aux investisseurs un « rendement total » similaire à celui qui pourrait être atteint en gérant une position longue garantie sans effet de levier financée entièrement dans des contrats à terme à échéances spécifiques, moins les frais applicables. Contrairement aux positions à terme gérées, les Micro et Commodity Securities impliquent aucun roulement, appel de marge, expiration ou courtage à terme.

L'Émetteur a créé et a actuellement mis à disposition pour l'émission 78 catégories différentes de Commodity Securities, chacune donnant aux investisseurs une exposition aux variations dans un des Indices sur Matières Premières et qui peut être groupé dans 2 types différents :

- « Individual Securities » ; et
- « Index Securities » ;

Elles comprennent 50 catégories différentes d'Individual Securities (représentant 27 matières premières différentes et deux échéances différentes) et 28 catégories différentes d'Index Securities (représentant 18 combinaisons différentes de matières premières et deux échéances différentes).

Caractéristiques des classes et catégories :

Le rendement des Micro et Commodity Securities est lié, pour chacune des catégories, aux performances des Indices sur Matières Premières associés, de la manière suivante :

- Les Classic Individual Securities répliquent les Indices sur Matières Premières procurant une exposition au risque de variation de valeur des contrats à terme qui portent sur un seul type de matières premières et dont la livraison doit intervenir dans un délai d'un à trois mois ;
- Les Classic Index Securities répliquent les Indices sur Matières Premières procurant une exposition au risque de variation de valeur des contrats à terme qui portent sur un certain nombre de types de matières premières et dont la livraison doit intervenir dans un délai d'un à trois mois ;
- Les Longer Dated Individual Securities répliquent les Indices sur Matières Premières procurant une exposition au risque de variation de valeur des contrats à terme qui portent sur un seul type de matières premières et dont la livraison doit intervenir dans un délai de quatre à six mois ; et
- Les Longer Dated Index Securities répliquent les Indices sur Matières Premières procurant une exposition au risque de variation de valeur des contrats à terme qui portent sur un certain nombre de types de matières premières et dont la livraison doit intervenir dans un délai de quatre à six mois,

auxquels s'ajoute à chaque fois un ajustement du taux d'intérêt sans risque qui court sur une position complètement garantie prise sur le contrat à terme sous-jacent concerné.

Résumé spécifique à l'émission :

Les détails suivant s'appliquent aux Micro et Commodity Securities qui sont émis conformément aux Conditions Définitives :

Classe ou Catégorie [●]

		<p>Code sur la bourse de Londres(LSE) [●]</p> <p>Code ISIN [●]</p> <p>Nombre cumulé de Micro et Commodity Securities de cette classe ou catégorie [●]</p> <p>Nom de l'indice sous-jacent [●]</p> <p>Caractéristiques de la classe ou catégorie [●]</p> <p>Les caractéristiques de catégorie et d'indice :</p> <p>[Les Classic Individual Securities répliquent les Indices sur Matières Premières, qui fournissent une exposition aux variations de la valeur des contrats à terme qui portent sur un seul type de matières premières devant arriver à terme dans un délai de un à trois mois]</p> <p>[Les Classic Index Securities répliquent les Indices sur Matières Premières, qui fournissent une exposition aux variations de la valeur des contrats à terme sur différents types de matières premières devant arriver à terme dans un délai de un à trois mois]</p> <p>[Les Longer Dated Individual Securities répliquent les Indices sur Matières Premières, qui fournissent une exposition aux variations de la valeur des contrats à terme qui portent sur un seul type de matières premières devant arriver à terme dans un délai de quatre à six mois]</p> <p>[Les Longer Dated Index Securities répliquent les Indices sur Matières Premières, qui fournissent une exposition aux variations de la valeur des contrats à terme sur différents types de matières premières devant arriver à terme dans un délai de quatre à six mois]</p> <p>auxquels s'ajoute à chaque fois un ajustement du taux d'intérêt sans risque qui court sur une position complètement garantie prise sur les contrats à terme sous-jacent concernés.</p>
C.2	Devise	Les Micro et Commodity Securities sont libellés en dollars américains.
C.5	Restrictions sur transfert	Sans objet ; les Micro et Commodity Securities sont cessibles sans restriction.
C.8	Droits	Un Micro et Commodity Security autorise un Participant Agréé à demander le rachat de titre par l'Émetteur et à recevoir le plus élevé de (i) la valeur minimum pour cette catégorie de Micro et Commodity

		<p>Security (connu comme étant le « Nominal »), et (ii) le prix de cette catégorie de Micro et Commodity Security au jour applicable déterminé en utilisant la Formule telle qu'établie et décrite en C.15.</p> <p>Généralement, seuls les Participants Agréés négocieront directement avec l'Émetteur en rachetant des Micro et Commodity Securities. Dans les cas où il n'y a pas de Participants Agréés, ou au choix de l'Émetteur, les Porteurs de Titres qui ne sont pas des Participants Agréés peuvent demander à l'Émetteur de racheter leurs titres directement.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : Le Nominal et la catégorie de chacun des Micro et Commodity Securities émis conformément aux Conditions Définitives est comme suit :</p> <p>Classes ou catégorie de Micro ou Commodity Securities : [●] Nominal : [●]</p>		
C.11	Admission	<p>Une demande a été faite à l'Autorité de cotation britannique pour que l'ensemble des Micro et Commodity Securities émis dans les 12 mois suivant la date du présent Prospectus soient admis à la cote officielle et à la bourse de Londres, qui organise un marché réglementé, et pour que l'ensemble desdits Micro et Commodity Securities puisse être négocié sur le Marché Principal de la bourse de Londres, qui fait partie de son marché réglementé des valeurs cotées (c'est-à-dire admises à la cote officielle). Il est dans l'intention de l'Émetteur que tous les Micro et Commodity Securities émis après la date du présent document soient également admis à la négociation sur le Marché Principal.</p> <p>Certains des Commodity Securities ont également été admis à la cote sur la bourse Euronext d'Amsterdam, le Marché Réglementé (Règle Générale) de la bourse de Francfort, la bourse NYSE Euronext SA de Paris, le marché ETFplus de la Borsa Italiana S.p.A.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>Une demande a été faite pour la négociation des Micro et Commodity Securities émis en vertu des Conditions Définitives à la négociation sur le Marché Principal de la bourse de Londres, qui fait partie de son Marché Réglementé pour les titres cotées (titres étant inscrits sur la Liste Officielle).</p> <p>[Lesdits Micro et Commodity Securities sont également admis à la cote sur [la bourse Euronext d'Amsterdam], [le Marché Réglementé (Règle Générale) de la bourse de Francfort], [la bourse NYSE Euronext de Paris], [le marché ETFplus de la Borsa Italiana S.p.A.]]</p>		
C.12	Montant minimal	<p>Chaque Micro et Commodity Security possède une valeur nominale connue sous le nom de « Nominal » qui constitue le montant minimal d'un Micro et Commodity Security du type concerné comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="587 2011 1466 2045"> <tr> <td>Micro and Commodity Securities</td> <td>Le Nominal de</td> </tr> </table>	Micro and Commodity Securities	Le Nominal de
Micro and Commodity Securities	Le Nominal de			

		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>chaque Catégorie tombe dans les gammes suivantes au 26 September 2018</td> </tr> <tr> <td>Classic Individual Securities</td> <td>\$0,00800000 à \$6,50000000</td> </tr> <tr> <td>Longer Dated Individual Securities</td> <td>\$0,50000000 à \$8,00000000</td> </tr> <tr> <td>Classic Index Securities</td> <td>\$0,779656 à \$3,4272901</td> </tr> <tr> <td>Longer Dated Index Securities</td> <td>\$1,1917165 à \$7,6825353</td> </tr> <tr> <td>Micro Classic Securities</td> <td>\$0,000000008 à \$0,00000650</td> </tr> <tr> <td>Micro Longer Dated Securities</td> <td>\$0,00000050 à \$0,00000800</td> </tr> </table> <p>Résumé spécifique à l'émission : Le Nominal et la catégorie de chacun des Micro ou Commodity Securities émis conformément aux Conditions Définitives est comme suit :</p> <p>Classes ou catégorie de Micro ou Commodity Securities : [●] Nominal : [●]</p>		chaque Catégorie tombe dans les gammes suivantes au 26 September 2018	Classic Individual Securities	\$0,00800000 à \$6,50000000	Longer Dated Individual Securities	\$0,50000000 à \$8,00000000	Classic Index Securities	\$0,779656 à \$3,4272901	Longer Dated Index Securities	\$1,1917165 à \$7,6825353	Micro Classic Securities	\$0,000000008 à \$0,00000650	Micro Longer Dated Securities	\$0,00000050 à \$0,00000800
	chaque Catégorie tombe dans les gammes suivantes au 26 September 2018															
Classic Individual Securities	\$0,00800000 à \$6,50000000															
Longer Dated Individual Securities	\$0,50000000 à \$8,00000000															
Classic Index Securities	\$0,779656 à \$3,4272901															
Longer Dated Index Securities	\$1,1917165 à \$7,6825353															
Micro Classic Securities	\$0,000000008 à \$0,00000650															
Micro Longer Dated Securities	\$0,00000050 à \$0,00000800															
C.15	La valeur de l'investissement est affectée par la valeur des instruments sous-jacents	<p>Calcul du Cours Chaque Micro et Commodity Security donne droit au remboursement par l'Emetteur d'un montant qui est le plus haut entre le Nominal et le cours (« Cours »), diminué des coûts de remboursement applicables. Le cours de chaque Micro et Commodity Security sur un jour particulier est basé sur le niveau de l'Indice sur Matières Premières sous-jacent concerné à ce jour ajusté des frais applicables et le prix de la catégorie des Individual Securities est calculé en conformité avec la formule suivante (la « Formule ») :</p> $\text{Cours}_{(i,t)} = I_{(i,t)} \times M_{(t)} \times \text{PF}_{(i,t)} / 10$ <p>où :</p> <p>$\text{Cours}_{(i,t)}$ désigne le cours d'un Individual Security de catégorie pertinente au jour auquel le Cours a été calculé ;</p> <p>i désigne la catégorie concernée d'Individual Security</p> <p>t désigne le jour auquel le Cours est calculé ;</p> <p>$I_{(i,t)}$ est le niveau de l'Indice sur Matières Premières pour lequel la catégorie concernée de Individual Security au jour auquel le Cours a été calculé</p> <p>$M_{(i,t)}$ est le Multiplicateur applicable à la catégorie concernée d'Individual Security le jour auquel le Cours a été calculé ; et</p> <p>$\text{PF}_{(i,t)}$ est le Facteur de regroupement applicable à la catégorie concernée d'Individual Security le jour auquel le Cours a été calculé.</p>														

		<p>Le Multiplicateur qui s'applique est publié au fil du temps par l'Émetteur sur son site internet http://etfs.wisdomtree.eu/retail/uk/en-gb/pricing.aspx.</p> <p>Ce formule de tarification reflète (i) le prix de l'Indice sur Matières Premières sous-jacent applicable, et (iii) les frais dus par l'Émetteur à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières et ManJer. La déduction des frais payables à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières et ManJer est reflété dans la formule de tarification.</p> <p>Facteur de regroupement Le Facteur de regroupement est un chiffre toujours égal à 1 sauf si les Micro et Commodity Securities concernés sont scindés.</p> <p>Multiplicateur Les frais pour chaque classe sont déduits quotidiennement du Cours par l'application du Multiplicateur. Le multiplicateur ($M_{(i,t)}$) est ajusté quotidiennement selon la formule suivante :</p> $M_{(i,t)} = M_{(i,t-1)} \times (1 + CA_{(i,t)})$ <p>où :</p> <p>$M_{(i,t)}$ est le Multiplicateur applicable à la catégorie concernée d'Individual Security le jour auquel le Cours a été calculé</p> <p>i désigne la catégorie concernée d'Individual Security</p> <p>t désigne le jour auquel le Cours a été calculé</p> <p>$M_{(i,t-1)}$ est le Multiplicateur de la catégorie pertinente d'Individual Security le jour précédent celui auquel le Multiplicateur a été calculé</p> <p>$CA_{(i,t)}$ est l'Ajustement du Capital applicable à la catégorie concernée d'Individual Security le jour auquel le Multiplicateur a été calculé.</p> <p>À tout instant, le cours d'un Micro Security d'une catégorie donnée est égal au millionième du cours d'un Individual Security de la catégorie correspondante.</p> <p>Le cours d'un Index Security est égal à la somme des Micro Securities qui le constituent.</p> <p>Ajustement du Capital L'Ajustement du Capital est un facteur d'ajustement inclus dans le calcul du Multiplicateur sur lequel s'accordent au gré du vent les Contreparties aux Contrats sur Matières Premières et l'Émetteur. L'Ajustement du Capital reflète l'intérêt sur la valeur investie dans ce</p>
--	--	--

		<p>type de Micro et Commodity Security augmenté des frais dus par l'Émetteur à ManJer, aux Contreparties aux Contrats sur Matières Premières ainsi qu'aux fournisseurs d'indice. L'Ajustement du Capital s'appliquant à chaque catégorie de Micro ou Commodity Security un jour donné est publié sur le site internet de l'Émetteur (http://etfs.wisdomtree.eu/retail/uk/en-gb/pricing.aspx).</p> <p>La formule et la méthode de calcul du Cours est la même pour toutes les catégories d'Individual Securities, toutes les catégories de Micro Securities et toutes les catégories d'Index Securities.</p>
C.16	Date d'expiration/échéance	Sans objet ; les Micro et Commodity Securities sont à durée indéterminée et aucune échéance n'est spécifiée.
C.17	Règlement	<p>CREST L'Émetteur participe au système CREST, système dématérialisé pour le règlement des transferts et à la détention de titres.</p> <p>Règlement des créations et remboursements Lors de la création ou du rachat des Micro et Commodity Securities, le règlement interviendra (sous certaines conditions) le deuxième jour de bourse après réception de la demande de création ou de remboursement correspondante selon la modalité de la livraison contre paiement dans le système CREST.</p> <p>Règlement sur la bourse de Francfort Dans un objectif de bonne livraison des Micro et Commodity Securities sur la bourse de Francfort, Clearstream Banking Aktiengesellschaft (ci-après « Clearstream ») émettra, pour chaque série et pour le nombre approprié de Micro et Commodity Securities, un Certificat Global au Porteur (désigné individuellement comme le « Certificat Global au Porteur ») en langue allemande et créé en vertu du droit allemand. À partir du moment où le nombre de Micro et Commodity Securities représentés par le Certificat Global au Porteur d'une catégorie changera, Clearstream modifiera en conséquence le Certificat Global au Porteur concerné.</p> <p>Règlement sur les bourses NYSE Euronext ESES Les règlements sur les bourses NYSE Euronext de France et des Pays-Bas sont effectués par l'intermédiaire du Règlement NYSE Euronext pour la plateforme des Titres de la zone Euro (« ESES ») et toutes les négociations des Micro et Commodity Securities négociés sur la bourse de Paris ou sur la bourse d'Amsterdam seront exécutées sur un livre d'ordres unique détenu par la bourse de Paris en tant que bourse de référence.</p> <p>Règlement sur la bourse Italienne Tous les Micro et Commodity Securities négociés sur la Borsa Italiana S.p.A. sont éligibles pour un règlement via les systèmes de règlement normaux de Monte Titoli S.p.A. sur les comptes de dépôt ouverts auprès de Monte Titoli S.p.A.</p>

		<p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Les Micro et Commodity Securities émis conformément aux Conditions Définitives, qui sont négociés sur la bourse Euronext d'Amsterdam, sont éligibles au règlement via les systèmes d'Euroclear Bank Bruxelles et d'Euroclear NIEC (<i>Euroclear Nederlands Interprofessioneel Effected Centrum</i> ou Centre néerlandais interprofessionnel Euroclear pour les titres)].</p> <p>[Dans un objectif de bonne livraison des Micro et Commodity Securities sur la bourse de Francfort, Clearstream Banking Aktiengesellschaft (ci-après « Clearstream ») émettra, pour chaque série et pour le nombre approprié de Micro et Commodity Securities, un certificat mondial au détenteur (désigné individuellement comme le « Certificat Global au Porteur ») rédigé en allemand et régi par le Droit allemand. À partir du moment où le nombre de Micro et Commodity Securities représentés par le Certificat Global au Porteur d'une catégorie changera, Clearstream modifiera en conséquence le Certificat Global au Porteur concerné.]</p> <p>[L'ensemble des Micro et Commodity Securities négociés sur la bourse NYSE Euronext de Paris, donne lieu à règlement et compensation via les systèmes normaux d'Euroclear.]</p> <p>[Les Micro et Commodity Securities émis conformément aux Conditions Définitives, qui sont négociés sur la Borsa Italiana S.p.A., sont éligibles pour un règlement via les systèmes de règlement normaux de Monte Titoli S.p.A. sur les comptes de dépôt ouverts auprès de Monte Titoli S.p.A.]</p>
C.18	Description du rendement	<p>Le Cours de chaque Micro ou Commodity Security reflète les variations de l'Indice de Matières Premières concerné depuis le jour précédent celui au cours duquel le Cours a été calculé, ajusté par déduction de tout frais applicables. Par conséquent, le rendement pour une classe ou catégorie particulière sera basée, principalement, sur la performance de l'Indice sur Matières Premières concerné.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, les Individual Securities et les Micro Securities à travers lesquels l'Émetteur obtient une exposition aux Indices sur Matières Premières sont évalués en conformité avec la Formule. Cette Formule reflète (a) la variation dans l'Indice sur Matières Premières pertinent depuis le dernier jour auquel le Cours a été calculé ; et (b) les frais payables par l'Émetteur à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières en vertu de Le Contrat de Facilité et à ManJer. La déduction des frais payables à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières et à ManJer sont référencés dans l'ajustement du capital référencé dans la Formule.</p> <p>Pour les Index Securities, le Cours est la somme des Cours des Micro Securities dont elles sont constituées.</p> <p>Le cours de chaque catégorie de Micro et Commodity Security sera calculé par l'Émetteur à la fin de chaque jour de valorisation (après publication des cours du marché à terme) puis affiché avec le</p>

		<p>Multiplicateur et l'Ajustement du Capital qui s'appliquent sur le site internet de l'Émetteur : http://etfs.wisdomtree.eu/retail/uk/en-gb/pricing.aspx.</p> <p>Les Micro et Commodity Securities ne rapportent pas d'intérêt. Le rendement pour un investisseur est défini par la différence entre le cours d'émission des Micro et Commodity Securities (ou de leur achat sur le marché secondaire) et leur cours de rachat (ou de vente).</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : Les Micro and Commodity Securities fournissent un rendement lié à [name of underlying Commodity Index]. Plus d'information est disponible sur http://www.bloombergindexes.com/.</p>
C.19	Cours final / prix d'exercice	<p>Les cours de chaque catégorie de Micro et Commodity Securities sont calculés chaque jour de valorisation à l'aide de la Formule et les rachats de Micro et Commodity Securities auprès de l'Émetteur sont effectués au cours correspondant (défini selon la Formule) au jour où la demande de remboursement est reçue.</p>
C.20	Type de valeur sous-jacente et localisation d'informations sur les valeurs sous-jacentes	<p>Les Micro et Commodity Securities sont adossés à des Contrats sur Matières Premières qui sont des contrats dérivés avec la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières achetés auprès des Contreparties aux Contrats sur Matières Premières.</p> <p>Les Contrats sur Matières Premières offrent un rendement lié à l'Indice des matières premières sous-jacent correspondant et sont évalués de la même manière que les Micro et Commodity Securities par référence à l'Indice sur Matières Premières concerné. Vous pourrez trouver des informations sur les Indices sur Matières Premières à l'adresse : www.bloombergindexes.com.</p> <p>Les détails de la Garantie détenue auprès de BNYM au bénéfice de l'Émetteur en vertu de l'accord de garantie de MLI, l'accord de contrôle de MI, l'accord de garantie de CGML et l'accord de contrôle de CGML peuvent être trouvés sur le site internet de l'Émetteur : http://etfs.wisdomtree.eu/retail/uk/en-gb/documents.aspx.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : Les Contrats sur Matières Premières offrent un rendement lié à [nom de l'indice des matières premières sous-jacent] ; vous trouverez de plus amples informations sur http://www.bloombergindexes.com/.</p>
SECTION D - Risques		
D.2	Risques principaux de l'Émetteur	<p>L'Émetteur a été constitué en tant que structure à finalité spécifique aux fins d'émettre des ETFS Classic Commodity Securities, ETFS Longer Dated Commodity Securities et certains autres titres (les « Short et Leveraged Commodity Securities »), qui sont émis conformément au prospectus de base séparé de l'Émetteur en date du 22 août 2018, en tant que titres adossés à des actifs et n'a pas d'autres actifs que ceux attribuables aux Micro et Commodity Securities et les Short et Leveraged Commodity Securities. Les montants qu'un Porteur de Titres pourrait recevoir suite à une plainte déposée contre l'Émetteur sont, donc limités aux produits de réalisation de bien garanti applicable à de telle catégorie de Porteurs de Titres des Micro et Commodity Securities</p>

		<p>et dans la mesure où l'Émetteur est une structure à finalité spécifique créée aux seules fins d'émettre des Micro et Commodity Securities et des Short et Leveraged Commodity Securities, et puisque les Micro et Commodity Securities ne sont pas garantis par une autre personne, l'Émetteur n'aurait pas d'autres actifs que le Porteur de Titres pourrait réclamer. Dans le cas où le bien garanti est insuffisant pour couvrir le montant payable au Porteur de Titres, le Porteur de Titres subirait une perte.</p> <p>Bien que les Micro et Commodity Securities soient garantis par des Contrats sur Matières Premières et des nantissements, leur valeur et la capacité de l'Émetteur à s'acquitter de tout montant de rachat reste partiellement dépendante du recouvrement des sommes dues par MLI et CGML au titre des Contrats de Facilité, de la Caution BAC, la Garantie Citigroup, des Accords de Garantie et des Accords de Contrôle. Aucun Porteur de Titres n'a de droit direct à faire exécuter les obligations de l'Émetteur.</p> <p>On ne peut garantir que MLI, CGML ou une quelconque autre entité sera en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement au titre des Contrats sur Matières Premières, Contrat de Facilité, Caution BAC, la Garantie Citigroup, des Accord de Garantie ou Accord de Contrôle pertinent. Par conséquent, on ne peut assurer que l'Émetteur soit en mesure de racheter les Micro et Commodity Securities à leur cours de rachat.</p>
D.6	Risques principaux des titres	<p>La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures et la performance de l'investissement d'un Micro et Commodity Security pourrait être volatile. En conséquence, les investisseurs en Micro et Commodity Securities peuvent perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement.</p> <p>Les cours des matières premières peuvent être volatils, d'où des fluctuations importantes de la valeur des Micro et Commodity Securities.</p> <p>Dans les situations où le prix des contrats à terme dont la livraison doit intervenir à une date éloignée s'avère plus élevé que celui des contrats à terme dont la livraison doit intervenir à une date plus avancée, la valeur de l'Indice sur Matières Premières correspondant diminuera avec le temps sauf si le prix au comptant augmente au même rythme que la variation du prix des contrats à terme. Le rythme de variation peut être relativement élevé et les variations peuvent se prolonger pendant un temps indéterminé, diminuant ainsi la valeur de l'Indice sur Matières Premières et par là même le cours de tout Micro et Commodity Security lié à celui-ci.</p> <p>Certains jours, une perturbation sur le marché des matières premières sous-jacentes peut empêcher la fixation du cours d'une ou plusieurs catégories de Micro et Commodity Securities. Cela entraînera un retard dans le traitement des demandes ou des rachats pouvant avoir des effets indésirables pour les investisseurs potentiels ou existants.</p> <p>En cas de réalisation du nantissement par une Contrepartie aux</p>

		Contrats sur Matières Premières, la valeur de l'actif réalisé peut être inférieure à celle exigée pour régler le montant du rachat aux Porteurs de Titres. Toute réalisation du nantissement peut prendre du temps et un Porteur de Titres pourrait subir des retards dans la réception des montants qui lui sont dus. Un Porteur de Titres peut également subir une perte si les actifs réalisés sont inférieurs au montant de rachat dû.
SECTION E - Offre		
E.2b	Raison de l'Offre et utilisation des produits	Sans objet ; les raisons de l'offre et l'utilisation des produits ne diffèrent pas de la réalisation de profits et/ou de couverture.
E.3	Conditions générales de l'offre	Les Commodity Securities sont offerts à la souscription par l'Émetteur aux seuls Participants Agréés ayant soumis une demande en bonne et due forme et ne seront émis qu'après règlement du prix de souscription à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières concernée. Le Participant Agréé doit également acquitter une commission de création de 500 livres Sterling. Toute demande de Commodity Securities faite avant 14h30, heure anglaise, pendant un jour de bourse permettra normalement au Participant Agréé d'être inscrit comme le détenteur de Commodity Securities dans les deux jours de bourse.
E.4	Intérêts importants ou conflictuels	<p>MM. Barton et Ziamba (qui sont administrateurs de l'Émetteur) sont également administrateurs de ManJer et chacun des administrateurs de l'Émetteur (autre que M. Foulds et M. Ross) est en outre administrateur de HoldCo - l'actionnaire unique de l'Émetteur. M. Ross est également administrateur de R&H Fund Services (Jersey) Limited, qui est administrateur de l'Émetteur, et de RHFS Corporate Services (Jersey) Limited, qui est secrétaire de l'Émetteur et de ManJer. Mr. Foulds est également le responsable de la conformité de l'Émetteur et de ManJer. Les administrateurs n'estiment pas qu'il y ait de conflit d'intérêt potentiel ou avéré entre les obligations des administrateurs et/ou membres des comités de gestion, de direction et de supervision de l'Émetteur au regard de l'Émetteur et les intérêts personnels et/ou autres obligations qu'ils peuvent avoir.</p> <p>Les administrateurs de l'Émetteur occupent également des postes d'administrateurs au sein d'autres sociétés émettrices de titres sur matières premières négociées en bourse (ETC) appartenant elles aussi à HoldCo et dans d'autres sociétés du groupe WisdomTree, y compris dans Boost Management Limited (une société qui rend des prestations de services à Boost Issuer PLC (un émetteur de produits négociés en bourse) et dans WisdomTree Issuer plc, un émetteur de fonds indiciels cotés par l'intermédiaire de compartiments dont la responsabilité est distincte.</p> <p>.</p>
E.7	Frais	<p>L'Émetteur facture les frais suivants aux investisseurs :</p> <p>Aux Participants Agréés uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Émetteur facture les frais d'un montant de 500 livres Sterling par demande ou rachat fait directement auprès de l'Émetteur. <p>À tous les Porteurs de Titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des commissions de gestion de 0,49 % par an sur la base de la

		<p>valeur de tous les Micro et Commodity Securities en circulation;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission de 0,45 % par an à acquitter par les Contreparties aux Contrats sur Matières Premières pour les Classic Securities et de 0,60 % par an pour les Longer Dated Securities, toutes deux basées sur la valeur de l'ensemble des Micro et Commodity Securities en circulation ; et - une redevance d'utilisation de 0,05 % par an (calculée sur le prix cumulé quotidien de tous les Contrats sur Matières Premières intégralement acquittés en circulation à cet instant) qui servira à payer la commission de Bloomberg. <p>chacun étant calculé en appliquant l'Ajustement de Capital.</p> <p>Aucun autre frais n'est facturé aux investisseurs par l'Émetteur.</p> <p>Si un investisseur achète des Micro et Commodity Securities à un intermédiaire financier, l'Émetteur évalue les frais facturés par un initiateur de l'offre agréé pour la vente de Micro et Commodity Securities à un investisseur à 0,15 % de la valeur de ces titres vendus à l'investisseur.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <table data-bbox="596 1016 1442 1258"> <tr> <td>Frais applicable</td> <td>[£500]</td> </tr> <tr> <td>Frais de rachat</td> <td>[£500]</td> </tr> <tr> <td>Multiplicateur</td> <td>[•]</td> </tr> <tr> <td>Frais de gestion</td> <td>[0,49%]</td> </tr> <tr> <td>Allocation de License</td> <td>[0,05%]</td> </tr> <tr> <td>Frais dus à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières</td> <td>[0,45%][0.60%]</td> </tr> </table>	Frais applicable	[£500]	Frais de rachat	[£500]	Multiplicateur	[•]	Frais de gestion	[0,49%]	Allocation de License	[0,05%]	Frais dus à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières	[0,45%][0.60%]
Frais applicable	[£500]													
Frais de rachat	[£500]													
Multiplicateur	[•]													
Frais de gestion	[0,49%]													
Allocation de License	[0,05%]													
Frais dus à la Contrepartie aux Contrats sur Matières Premières	[0,45%][0.60%]													